

**L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale des BOUCHES DU RHÔNE**

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (article 15)

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux comités techniques paritaires

Vu le décret n° 86-299 du 27 février 1986, relatif à la désignation des représentants du personnel au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'Éducation nationale

Vu l'arrêté interministériel du 13 juin 1983, relatif à la création de comités techniques paritaires académiques et départementaux

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 1986 relatif à la désignation des représentants du personnel au sein des comités techniques paritaires académiques et départementaux

Vu l'arrêté rectoral du 31 janvier 2007, relatif à la nouvelle représentativité des organisations syndicales au sein des comités techniques paritaires académique et départementaux

Vu l'arrêté du 12 février 2007 modifié portant renouvellement des membres du Comité Technique Paritaire Départemental

Considérant les propositions des organisations syndicales représentatives au plan départemental

A R R Ê T E

Article 1^{er} - La liste des **membres titulaires** et des **membres suppléants** représentant les **PERSONNELS** au sein du Comité Technique Paritaire Départemental institué auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale des BOUCHES DU RHÔNE, est fixée conformément aux annexes 2 a et 2 b du présent arrêté, pour tenir compte des modifications suivantes :

- au lieu de Gilbert TOMASI , lire Julien WEISZ (F.S.U.) Professeur Certifié
- au lieu de Yann GARCENOT , lire Alain BARLATIER (F.S.U.) Professeur agrégé
- au lieu de Christophe GUIRAL , lire Jacques CANDAS (SDEN-CGT) Professeur des écoles

Article 2 – Le présent arrêté annule et remplace les dispositions de l'arrêté du 12 février 2007 modifié en ce qu'elles concernent **uniquement** la désignation des membres titulaires et suppléants représentant les Personnels au Comité Technique Paritaire Départemental.

Article 3 - Le Secrétaire Général de l'Inspection Académique des BOUCHES DU RHÔNE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille le 13 janvier 2009



Gérard TREVE

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

**Division de l'Organisation
Scolaire**

Chef de Division

Référence
Arrêté 13 01 2009

Dossier suivi par
Paul BOCQUET

Téléphone
04 91 99 66 94

Fax
04 91 99 66 93

Mél.
ce.dios13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

REPRESENTANTS TITULAIRES DES PERSONNELS

ANNEXE 2 a à l'arrêté du 13 janvier 2009 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie D.S.D.E.N

PRENOM	NOM	QUALITE	ORG. SYNDICALE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	COMMUNE	TEL
Julien	WEISZ	Professeur Certifié	FSU	Collège Jules MASSENET	35 boulevard Massenet	13014 MARSEILLE	04 91 09 53 90
Christophe	DORE	Directeur d'école	FSU	EEP Jean Jacques ROUSSEAU	La Petite Garrigue	13127 VITROLLES	04 42 89 25 10
Christian	BLANC	Directeur de SEGPA	FSU	Collège Alphonse DAUDET	Le Prépaou	13800 ISTRES	04 42 56 14 27
Béatrice	DUNET	Directrice d'école	FSU	EMP PIN VERT	Route de Roquevaire	13400 AUBAGNE	04 42 03 19 27
Michèle	POTOUDIS	Professeur Certifié	FSU	Collège ROY d' ESPAGNE	36, chem. Du Roy d'Espagne	13275 MARSEILLE 9ème	04 91 25 09 60
Nicole	ICHOU	Professeur Agrégé	FSU	Collège de ROUSSET	Quartier du Plantier B.P. 9	13790 ROUSSET	04 42 29 00 40
Vincent	MOCQUET	Professeur d'EPS	FSU	LP Louis BLERIOT	8, bd de la Libération BP 10	13700 MARIIGNANE	04 42 09 30 50
Carole	GELLY	Professeur des Ecoles	SE-UNSA	EMP Lucie AUBRAC	436 chemin de la Chapelle	13300 SALON DE PROVENCE	04 90 53 34 76
Jacques	CANDAS	Professeur des Ecoles	CGT - SDEN	EEP Marcel PAGNOL	Les Amarantes	13110 PORT DE BOUC	04 42 06 34 14
Martine	DUPUY	Professeur des Ecoles	SNUDI-FO	Circonscription MARSEILLE 10	87, bd de Roux	13004 MARSEILLE	04 91 49 91 87

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL
REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES PERSONNELS

ANNEXE 2 b à l'arrêté du 13 janvier 2009 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie D.S.D.E.N

PRENOM	NOM	QUALITE	ORG. SYNDICALE	ETABLISSEMENT	ADRESSE	COMMUNE	TEL
Alain	BARLATIER	Professeur Agrégé	FSU	Lycée Antonin ARTAUD	chemin Notre Dame de la Consolation	13013 MARSEILLE	04 91 12 22 50
Anne	DUMAS	Professeur des Ecoles	FSU	EMP Les CAILLOLS	32, chem. des Campanules	13012 MARSEILLE	04 91 93 16 30
Jean Marc	FRANCO	Directeur d'école	FSU	EEP Les CABASSOLS	avenue des Galavards	VENELLES	04 42 61 10 00
Corinne	VIALLE	Directrice d'école	FSU	EEP Le ROUET	10, rue Ste Famille	13008 MARSEILLE	04 91 79 16 41
Serge	PILLE	Professeur Certifié	FSU	Collège Adolphe THIERS	5, place du Lycée	13232 MARSEILLE 1er	04 91 18 92 18
Frédéric	BERTHET	Professeur des Ecoles	FSU	EEP Professeur Emile VAYSSIÈRE 1	Rue de la Crau	13014 MARSEILLE	04 91 98 25 85
Chantal	LOCHER	Professeur Certifié	FSU	Collège Stéphane MALLARME	Av. de la Croix Rouge	13388 MARSEILLE 13ème	04 91 42 22 44
Sadreddine	GUIA	Professeur Certifié	SE-UNSA	Collège Joseph LAKANAL	Chemin des Fyols	13400 AUBAGNE	04 42 70 08 53
Nathalie	ARNAUD	Professeur Certifiée	CGT - SDEN	Collège Henri BARNIER	296, avenue Henri Barnier	13016 MARSEILLE	04 91 09 27 01
Robert	PEINADO	Professeur Certifié	SNUDI-FO	Lycée Jean PERRIN	74, rue du Verdillon	13010 MARSEILLE	04 91 74 29 30